



CONSEIL COMMUNAL  
DE NOVILLE

EXTRAIT

du registre des délibérations

CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

Séance du 27 octobre 2020

Présidence : M. Manuel Hayoz

\*\*\*\*\*

LE CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité N° 01-2020, du 28 septembre 2020, relatif à la prolongation de servitude de superficie pour les chalets du Grand-Canal
- ayant entendu le rapport de la Commission des Finances et de Gestion;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour;

DÉCIDE

- D'autoriser la Municipalité à prolonger la servitude de superficie pour les chalets du Grand-Canal tel que présentée;
- d'accorder une prolongation des droits de superficie pour une nouvelle durée de 40 ans à compter de la fin de la validité du droit en cours, soit de 2036 à 2075,
- de fixer la redevance annuelle totale à CHF 22'225.-, sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation, valeur 1<sup>er</sup> janvier 2020, soit 100.0 points. Ce montant sera indexé tous les dix ans, proportionnellement à l'indice suisse des prix à la consommation,
- de fixer une nouvelle redevance annuelle pour la période 2036 à 2075, calculée sur la base d'un prix au m<sup>2</sup>, selon les recommandations et l'autorisation de M. Prix,
- que tous les frais notariaux des actes sont à la charge des propriétaires.

Ainsi délibéré et admis à main levée, à l'unanimité. Il n'y a pas d'avis contraire, aucune abstention.

\*\*\*\*\*

Noville, le 27 octobre 2020

Extrait conforme :

L'attestent :

Le Président

  
M. Hayoz



La Secrétaire :

  
E. Bernard